



Rapport moral de l'ACAT.

•FRANÇOIS PICART, prêtre de l'Oratoire, président de l'ACAT•

LA CONDITION VOYAGÈRE DE L'ACAT

Il y a quinze jours, je vois passer sur mon fil Twitter un Tweet d'Hélène Legeay, chargée des programmes Moyen-Orient à l'ACAT : « Enfin une bonne nouvelle ! »



Dix-neuf minutes plus tard, un autre Tweet de l'ACAT précise :



Quelques semaines plus tôt, l'ACAT avait déjà fait parler de son action à l'occasion du passage en France d'Abdellatif Hammouchi, directeur de la DGST marocaine (contre-espionnage), qui administre le centre de détention secret de Temara. Abdellatif Hammouchi accompagnait le ministre de l'Intérieur marocain dans le cadre d'une visite à son homologue d'alors, Manuel Valls. L'ACAT avait saisi cette occasion pour déposer contre lui une troisième plainte pour Naâma Asfari, auprès du pôle spécialisé pour les crimes contre l'humanité, sur le fondement de la compétence universelle. Informée par Me Joseph Breham de la présence d'Abdellatif Hammouchi sur le territoire français, la juge d'instruction en charge du dossier d'Adil Lamtalsi a envoyé sept policiers à la résidence

de l'ambassadeur du Maroc pour notifier au directeur de la DST marocaine sa convocation par un juge d'instruction à la suite du dépôt, en France, de plaintes pour torture contre lui. On connaît les remous diplomatiques qui s'en sont suivis et le malaise de la diplomatie française prise la main dans le sac en train de faire le grand écart entre les valeurs républicaines affichées au nom de l'attachement de la Nation aux droits de l'homme, et les valeurs qui commandent une diplomatie soumise à nos intérêts économiques et géostratégiques.

En début d'année, c'était le concert de Lara Fabian, prévu dans le cadre d'un festival organisé par Gulnara Karimova, fille du dictateur ouzbek, pour redorer l'image du pays et promouvoir le régime du président Karimov au pouvoir depuis près d'un quart de siècle, qui a été annulé à la suite à l'interpellation de l'ACAT. À nouveau, entre les valeurs affichées par Lara Fabian par son soutien à l'UNICEF et la valeur du cachet reçu à l'occasion de ces concerts, il faut choisir.

Nous connaissons l'ampleur du travail qui reste à réaliser. Mais quarante ans après la création de notre association par Édith du Tertre et Hélène Engel, grâce à l'action commune des adhérents, des élus des instances de l'association, de l'équipe du Secrétariat national et au soutien des donateurs, « Agir [demeure] efficace ! ». Depuis deux ans, ce souci d'être efficaces en faveur des personnes victimes de « peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants », en faveur des personnes menacées d'exécution capitale et en faveur des demandeurs d'asile, nous a conduits à renouveler la vision de notre action. Pour être efficace, nous avons, en effet, à distinguer entre, d'une part, la permanence des exécutions capitales, la permanence des pratiques tortionnaires et le développement des demandeurs du droit d'asile et, d'autre part, les évolutions qui affectent

les conditions dans lesquelles nous intervenons pour que ces pratiques cessent. Ces conditions sont, en partie, définies par le monde dans lequel nous agissons « inlassablement » comme nous y invitait Francis Jacques, un monde dont les grands équilibres connaissent de grands bouleversements.

Nous étions terriens dans un monde stable, à la recherche d'un point fixe pour poser notre tente à partir d'une conviction absolue : la pratique de la torture, indigne de l'être humain, devait s'arrêter ! Nous voilà devenus marins dans un espace fluide où nous devons « apprivoiser le devenir », comme les marins devaient apprivoiser la mer pour atteindre leur destination. Pour cela, ils ont développé des outils de navigation comme les boussoles, sextants et autres cartes. Aujourd'hui, l'usage du GPS s'impose dans un espace fluide où, a priori, toutes les directions s'équivalent comme le montrent les conflits de valeurs que notre action a mis à jour et dénoncés au Quai d'Orsay ou dans le projet de concert de Lara Fabian. Sans vigilance et sans rigueur, les acteurs d'aujourd'hui sombrent vite dans la confusion. Mais l'usage de ces outils requiert préalablement un travail de repérage qui, lui, suppose une carte. Le GPS ne va pas sans carte.

La carte n'impose pas de tracé, elle ne fait que décrire les voies existantes pour se rendre d'un lieu à un autre ; elle signale les obstacles, les hauts-fonds, les rochers, les contours des terres émergées. Si le GPS est la métaphore des repérages formels, du questionnement, du doute, de la problématisation, la carte est le condensé de l'expérience acquise, des savoirs antérieurs, de ces certitudes devenues provisoires. Mais ensemble, le GPS et la carte définissent le processus d'un questionnement qui articule doute et certitude qu'il faut opposer au dogmatisme et au scepticisme de tout poil pour forger des convictions, au lieu de s'abandonner à la seule voix électronique d'une machine qui peut calculer, à l'infini, une multitude d'itinéraires.

Dans un monde souvent décrit comme « liquide », un monde dont les éléments changeants sont désarticulés et réarticulés selon des données et des objectifs mouvants, comme l'est le milieu marin par les courants et par les vents, la question de l'orientation est désormais centrale. Les places et les rôles ne sont plus déterminés à l'avance et, pour agir efficacement, il n'y a guère d'autre impératif catégorique que celui d'être soi avec et au milieu des autres. S'orienter consiste à décrypter, à désigner le moment présent, à mettre en place ou réélaborer des repères pour ne pas s'égarer dans un univers moral, juridique et politique abstrait, à choisir puis tenir un cap. Pour demeurer efficaces et performants, les acteurs doivent en permanence « faire le point » en associant la carte et le GPS, prendre en compte les courants et les vents dominants, choisir la meilleure passe entre les esquifs, régler le cap pour atteindre l'objectif choisi.

Associer la carte et le GPS pour tracer la route de l'ACAT, c'est ce que nous avons fait depuis deux ans. Depuis deux ans, à l'initiative du Comité directeur et grâce à la persévérance de Claude Granier, les différents acteurs de l'ACAT ont décrypté le moment présent. Nous avons fait le point afin de dessiner les contours de ce que nous voulions pour l'ACAT dans les dix années à venir. Nous avons repéré et choisi les leviers grâce auxquels nous voulons y parvenir.

Sur la carte, nous avons décrit le chemin parcouru depuis quarante ans. De ce travail de mémoire a émergé la question de l'opportunité de redessiner le périmètre du mandat initial qui avait déjà été élargi à deux reprises. D'abord en prenant en charge les personnes menacées d'une exécution capitale. Puis le droit d'asile pour les demandeurs menacés de tortures ou d'exécutions s'ils étaient renvoyés dans leur pays. Nous avons repéré des chemins possibles. Au lieu de multiplier les champs d'intervention, nous avons choisi de renforcer la qualité de notre action dans quelques pays sélectionnés comme significatifs du phénomène tortionnaire et de renforcer la qualité de notre action sur le terrain de la prévention grâce à la lutte contre l'impunité, ainsi que sur celui des peines cruelles, inhumaines et dégradantes.

Aujourd'hui, la plainte déposée par les autorités marocaines contre l'ACAT pour « dénonciation calomnieuse » apparaît comme un signal confirmant la justesse de cette orientation prise de renforcer une politique efficace de prévention en luttant contre l'impunité des bourreaux. Cette plainte n'est qu'un nouveau volet d'une stratégie de l'État marocain qui vise à intimider toute personne, toute association qui oserait dénoncer le phénomène tortionnaire au Maroc. À ce titre, elle est un signal qui conforte la pertinence de cette orientation. L'ACAT dérange.

Sur la carte des chemins possibles, nous avons aussi décidé d'approfondir certains aspects qui ne l'avaient pas été suffisamment, en particulier en investissant davantage pour relever le défi des « peines cruelles, inhumaines ou dégradantes », notamment dans l'hexagone, et pas uniquement celui des « traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Il était temps d'interpeller la conscience de nos concitoyens, celle de nos Églises, notre conscience aussi, sur la situation de notre pays. Trop de condamnations de l'État français ont été prononcées par la Cour européenne des droits de l'homme, mais aussi par les tribunaux administratifs de notre pays sur plainte des détenus, pour ne pas intensifier notre action dans le champ pénitentiaire et, en amont, dans celui d'une politique pénale lorsqu'elle maintient ou crée des situations qui abîment et dégradent les personnes au lieu de restaurer et de favoriser leur réinsertion dans la société.

Sur la carte de l'itinéraire de l'ACAT, nous avons également vérifié la pertinence des balises qui guident notre action : l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui associe le concept de « dignité humaine » au sursaut des consciences devant l'horreur des camps nazis et le chapitre 25 de l'évangile de Matthieu qui fonde, dans une perspective chrétienne, le respect inconditionnel de la dignité humaine sur l'identification du Ressuscité avec les victimes.

Telles les balises vertes et rouges qui délimitent une passe ou tracent un chenal, ces deux repères guident nos actions, nos campagnes. Elles alimentent le souffle nécessaire pour participer à l'action en faveur du respect inconditionnel de la dignité de l'homme et de ses droits. Tenir ces deux balises s'est révélé particulièrement précieux pour repérer comment nous positionner avec les victimes du conflit syrien. Comme d'autres associations chrétiennes, la tentation a pu se présenter au sein de l'ACAT, de privilégier la solidarité confessionnelle, avant de nous laisser guider par nos deux balises. Agir en accordant davantage d'importance au drame vécu par les chrétiens syriens, là où tous les Syriens souffrent de la guerre et de la barbarie exercée par les différents fanatismes à l'œuvre dans ce pays, celui du régime comme celui des bandes islamistes, c'était rompre l'équilibre né de la prise en compte des deux balises : privilégier les chrétiens parce que nous partageons la même foi, c'était non seulement placer l'appartenance religieuse avant la dignité humaine comme si elle la fondait, c'était aussi risquer de trahir la mission du Christ, mission de donner accès au salut de Dieu à tous, mission d'en révéler l'universalité, là où ses contradicteurs étaient tentés de l'enfermer dans l'appartenance à une religion ou à un peuple. C'est pourquoi, face à la tentation de privilégier la solidarité confessionnelle avec les chrétiens syriens avant de défendre les droits de l'homme de tous les Syriens, la fidélité à l'Esprit du Christ nous conduit à nous demander si privilégier une action en faveur des chrétiens, c'est encore agir dans la fidélité à nos convictions chrétiennes. Pas plus que dans l'article 5 de la DUDH, les situations mentionnées dans l'évangile de Matthieu 25 le sont en raison de la nationalité des personnes en question, de leur appartenance confessionnelle, sociale ou culturelle. La dignité d'une personne emprisonnée et abandonnée à son sort est en cause. L'identification du Ressuscité avec elle suffit pour nous obliger. Inlassablement.

Grâce à l'ensemble du processus par lequel nous avons élaboré cette vision pour les dix ans à venir, nous voici équipés pour agir tel que nous sommes, des chrétiens indignés par les atteintes à la dignité de la personne humaine et engagés pour agir partout dans le monde avec d'autres, avec les ACAT et la FIACAT, avec d'autres croyants, avec les hommes de bonne volonté que les valeurs humanistes rendent sensibles à notre action.

Sur la carte de la militance, nous avons aussi cherché à comprendre et à prendre en compte l'évolution des formes de la militance, à repérer les balises qui nous rendront plus efficaces dans une société tiraillée entre un pluralisme culturel et religieux et un ethnocentrisme qui génère plus d'intolérance, une société au sein de laquelle le christianisme dans sa diversité cherche un nouveau souffle. Grâce au travail de repérage, le texte de vision stratégique a permis à l'ACAT de se positionner, de dépasser quelques interrogations de ces temps incertains pour agir avec d'autres. À nous de nous approprier cette vision pour nous orienter sur la carte de nos implantations locales. À nous de nous approprier cette vision pour y ouvrir de nouvelles routes. À nous de nous approprier cette vision pour que la barque de l'ACAT assure une présence chrétienne par laquelle l'Église se fait conversation dans une société qui se durcit, comme le montre le dernier rapport de la CNCDH qui analyse la montée de l'intolérance. Une conversation œcuménique tendue vers l'éradication de la torture, celle des exécutions capitales et la protection du droit d'asile, une conversation entre chrétiens qui savent utiliser leurs différences et chercher ensemble quelle est la meilleure route pour le respect de la dignité humaine. Cette barque où se déroule cette conversation est précieuse, non seulement pour faire vivre nos convictions guidées par les deux balises de l'article 5 de la DUDH et de Matthieu 25, mais aussi pour attester de la fécondité de la foi dans le champ des droits de l'homme. Elle a déjà produit des fruits. Elle en produira d'autres grâce au travail réalisé depuis deux ans, grâce à votre fidélité, votre volonté et votre courage !

Puisque nous sommes tous dans le même bateau cherchant la meilleure route pour que soit respectée la dignité humaine, puisque nous voulons élargir cette conversation à d'autres courants de pensée, je voudrais terminer en donnant la parole à la sagesse d'Edgar Morin :

« Il importe d'être réaliste au sens complexe : comprendre l'incertitude du réel, savoir qu'il y a du possible encore invisible dans le réel [...] sachons donc espérer en l'inespéré et œuvrer pour l'improbable.¹ »

Alors prêts à embarquer ? À l'invitation du Christ, avançons au large ! ●

1. *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, UNESCO, 1999